



Rennes, le 7 octobre 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Brexit

L'accompagnement des entreprises bretonnes dans le changement

L'État, la Région Bretagne et la CCI Bretagne travaillent de concert depuis plusieurs mois en vue d'anticiper les organisations et aménagements à réaliser dans la perspective du Brexit. Ainsi, des aménagements ont été réalisés sur les ports de Roscoff et de Saint-Malo, des moyens supplémentaires de contrôle ont été déployés par les services de l'Etat. Parallèlement, alors que l'échéance du 31 octobre approche, le travail se poursuit pour aider les entreprises à anticiper les changements induits. Vincent Lagoguey, sous-préfet de Saint-Malo chargé de la coordination Brexit pour la Bretagne, et Martin Meyrier, vice-président de la Région à l'économie, l'innovation, l'artisanat & les TPE, font le point des services déployés, aménagements réalisés et différents outils mis en place pour accompagner les PME bretonnes.

Pour une majorité d'entreprises bretonnes, l'activité d'import-export est réalisée avec des pays membres de l'Union Européenne, dans la zone de libre circulation des marchandises et des services, et donc dans le cadre de procédures simplifiées. En sortant de l'Union européenne, le Royaume-Uni deviendra un pays tiers : retour aux droits de douanes, fin de traitement simplifié de la TVA, contrôle sanitaire... les règles à appliquer seront donc complexes. Et ce, en particulier pour les industries agroalimentaires, pour lesquelles des contrôles et certifications sanitaires viendront s'ajouter aux obligations administratives, ce qui rendra les opérations d'exportation ou d'importation plus lourdes et plus longues.

REPRISE DU BREXIT BREIZH TOUR : 3 NOUVELLES RÉUNIONS

Pour informer les entrepreneurs bretons des changements induits, Bretagne commerce international (BCI) et la Direction générale des douanes ont organisé un Brexit Breizh Tour début 2019 : 12 réunions organisées dans les territoires, au plus près des entreprises, pour répondre à leurs interrogations et leur expliquer les modalités d'échange (Import/export) avec un pays tiers. Elles ont permis de sensibiliser plus de 540 participants issus de 340 entreprises, de toutes tailles et de tous les secteurs de l'économie bretonne. Trois nouvelles réunions sont programmées :

⑩ **Le 10 octobre à Roscoff, 14h-16h** au port du Blosscon (salle de la criée)

⑩ **Le 15 octobre à Saint-Malo, 14h-16h** à la CCI – 4 avenue Louis Martin (salle Emérillon)

Information sur le **déploiement des procédures de contrôles sanitaires et phytosanitaires aux frontières sur les marchandises importées du Royaume-Uni**

Avec la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne (DRAAF Bretagne) et la direction régionale des douanes

• **Le 16 octobre à Rennes, 10h-12h** – Bretagne Commerce International – *Le Colbert* – 35 place du Colombier

Information sur les **formalités et procédures douanières qui seraient déployées en France en cas de retrait du Royaume-Uni de l'Union Européenne sans accord.**

Même si son représentant en douane effectue, pour son compte, les formalités douanières, l'entreprise doit lui remettre les informations et documents nécessaires. Il s'agit donc ici d'expliquer aux entreprises comment elles doivent adapter, dès à présent, leurs processus d'importation et d'exportation afin de pérenniser la continuité de leurs échanges avec le Royaume-Uni.

Informations et inscriptions sur www.bretagnecommerceinternational.com

Les entreprises peuvent également consulter le site gouvernemental brexit.gouv.fr ou pour une réponse à des questions individuelles précises : le numéro vert 0800 800 106 uniquement réservé aux entreprises bretonnes

INFO BRETAGNE BREXIT N° Vert 0 800 800 106

Réservé aux entreprises bretonnes

Contacts presse :

Préfecture de région : Bénédicte Villeroy de Galhau – 02 99 02 11 80 – benedicte.villeroy@ille-et-vilaine.gouv.fr

Région Bretagne : Rose-Marie Louis – 02 99 27 13 54 – presse@bretagne.bzh